



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 60464

Texte de la question

M. Dominique Caillaud * appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les inquiétudes exprimées par de nombreux retraités de La Poste. En effet, il semblerait, eu égard aux éléments d'information portés à sa connaissance, que les intéressés se soient vu retirés la gratuité de leur carte bleue et de leur abonnement téléphonique. Ces suppressions représentent un manque à gagner d'environ deux cents euros par an pour chacun d'entre eux. Aussi, elles pénalisent ces retraités qui ne bénéficient souvent que de faibles revenus. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les raisons qui ont présidé à ces décisions et le remercie de bien vouloir l'informer quant à ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60464

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2647

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5626